

TARIFS TAXE DE SEJOUR
Montvalezan La Rosière
Applicables à partir du 1^{er} janvier 2026
Délibération 2025_130 du 26 juin 2025

N°	Catégories d'hébergement	Tarifs applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2026 €/personne majeure/nuit
1	Palaces	5,39 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	3,96 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	2,86 €
4	Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	1,87 €
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages vacances 4 et 5 étoiles	1,10 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages vacances 1,2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	0,88 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping- cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,66 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0,22 €
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air*	5,5%

*Plafond applicable pour la catégorie 9

5,39 €

MAIRIE DE MONTVALEZAN

